

MR
MAXI-ROULE

PLUS QUE DE SIMPLES REMORQUES
EFFICACITÉ • ROBUSTESSE • INNOVATION



**GARANTIE
LIMITÉE**

ÉDITION 2024

GARANTIE LIMITÉE

BIENVENUE DANS LA GRANDE FAMILLE MR MAXI-ROULE

Ce document vous offre toutes les informations importantes concernant votre nouvelle remorque, incluant l'utilisation et l'entretien de celle-ci, ainsi que les modalités et les détails de la garantie qui protège votre bien. Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à nous contacter.



GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS - HARNAIS ET LUMIÈRES LED

Tout défaut de fabrication de la structure, les lumières LED et le harnais de la remorque seront réparés dans les cinq (5) années suivant l'achat de la remorque. Cette garantie ne s'applique pas aux éléments bénéficiant ou exclus d'autres sections de cette garantie.

Exceptions et exclusions

Cette garantie limitée de cinq (5) ans n'est pas valide si des modifications de structure de la remorque ont été faites après son achat par une personne sans une autorisation officielle de Maxi-Roule. Cette garantie limitée exclut les problèmes liés à la corrosion, un entretien régulier est fortement recommandé.

Responsabilités du propriétaire

Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer de l'entretien adéquat et de contrôler l'utilisation de la remorque en respectant notamment et non exclusivement la capacité de charge et de poids mis en place par Maxi-Roule pour ce véhicule. (voir la section Responsabilité du propriétaire).

Procédures de réclamation

Le client doit se rendre directement sur le site web du fabricant, Jimexs.com et faire lui-même une réclamation. En aucun cas Maxi-Roule ne fera la liaison entre Jimexs et le client.

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS - ESSIEUX



La garantie offerte est celle du fabricant d'essieux, Dexter ou Frameco. La garantie stipule que tout défaut de main d'oeuvre ou de matière première seront couverts pendant une période de cinq (5) ans suivant la date d'achat original.

À noter, Frameco offre une garantie limitée de un (1) an sur les pièces et composantes des essieux vendus par Frameco, à l'exception des pièces nécessitant un entretien particulier dans les premiers 12 mois.

Pour en savoir plus sur les garanties d'essieu, veuillez consulter le site internet du fabricant : Dexter -> dexteraxle.com
Frameco -> frameco.ca.

Exceptions et exclusions.

L'alignement après usage, le branchement des freins, les débalancements des moyeux ou un essieu renforcé qui dépasse la capacité du mandarin ne sont pas couverts. La garantie limitée n'est pas valide si une utilisation déraisonnable en est faite, comme un manque d'entretien, une mauvaise installation, un poids de charge trop élevé, un mauvais couple de serrage des écrous de roue, une mauvaise intervention sur l'essieu ou encore une utilisation sur un véhicule autre que celui sur lequel il était initialement installé. Les pièces non fournies par Dexter ou Frameco, l'usure normale, la finition esthétique et la corrosion sont exclues de la présente garantie.

Procédures de réclamation

Le client doit se rendre directement sur le site web du fabricant et faire lui-même une réclamation. En aucun cas Maxi-Roule ne fera la liaison entre le fabricant et le client.

GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN - UNITÉ HYDRAULIQUE



La garantie en vigueur pour l'unité hydraulique est celle du fabricant de l'unité hydrolique, qui stipule que tout défaut de pièces, de fabrication ou d'assemblage est couvert pour une période de un (1) an à partir de la date de fabrication.

Exceptions et exclusions

Une unité hydraulique sans numéro de modèle ou de série ne sera pas couverte par la garantie. Le désassemblage de l'unité hydraulique annule automatiquement la présente garantie. Une utilisation inadéquate de l'unité, comme un bas voltage, un ampérage trop élevé, une huile contaminée ou un environnement non optimal invalide la garantie.

Procédures de réclamation

Il est primordial d'avoir en main le numéro de modèle et un numéro de série.

Contactez le service à la clientèle du fabricant pour avoir les étapes de réclamation.



4

GARANTIE LIMITÉE SUR LES FREINS

Maxi-Roule offre une garantie d'un (1) an suivant la date d'achat de la remorque pour toute pièce de freinage

Exceptions et exclusions

Toute modification à la structure non autorisée par Maxi-Roule annule automatiquement la garantie limitée d'un (1) an sur les composantes.

Responsabilités du propriétaire

Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer de l'entretien adéquat et de contrôler l'utilisation de la remorque en respectant notamment et non exclusivement la capacité de charge et de poids mis en place par Maxi-Roule pour ce véhicule. (voir la section Responsabilité du propriétaire).

Procédures de réclamation

Contactez notre service à la clientèle au 1 800 967-1855 pour avoir les étapes de réclamation.

5



DÉCOLORATION ET TACHES

Il n'y a aucune garantie sur la décoloration ou les taches pouvant être formé sur une remorque, puisque celles-ci sont normales et ne nuisent en aucun cas à la qualité de la remorque.

Les taches jaunâtres sont normales à la suite du processus de galvanisation. Elles ne sont pas permanentes et font partie du cycle de passivation du zinc.

La poudre blanche qui peut être retrouvée sur la surface des remorques galvanisées fait partie de la passivation du zinc. C'est un processus qui s'étend sur environ 2 ans, résultant en la création d'une couche protectrice très dense et impénétrable, la patine de zinc.

Pour plus d'informations sur le procédé de galvanisation, consultez notre site Web : mrtrailers.com

BRIS DE REMORQUE

Dans le cas d'un bris sur la remorque durant la période couverte par la garantie, le propriétaire doit rapporter ce bris à son marchand autorisé. Maxi-Roule s'engage à remplacer les pièces et à les expédier, mais ne traite aucune demande directement. Les demandes de garantie doivent en tout temps parvenir du marchand autorisé. Des frais de manutention et d'expédition pourraient être facturés au propriétaire.

TRANSFERT DE GARANTIE

Cette garantie limitée est valide seulement pour le premier propriétaire de la remorque. Elle ne peut être vendue, transférée ou échangée en aucun cas.

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Il est de la responsabilité du propriétaire de la remorque de bien respecter certains entretiens de base afin de préserver la validité de cette garantie.

- Avant l'expiration de la garantie, le propriétaire se doit de contacter Maxi-Roule pour l'aviser de toute réclamation non réglée et doit s'assurer de les faire approuvées par Maxi-Roule et le concessionnaire autorisé.
 - Bien entretenir la remorque, en s'assurant d'éviter le plus possible le contact prolongé avec le calcium ou d'autres produits acides ou au pH basique.
 - Veiller à bien faire l'entretien de bases des essieux, en les graissant le troisième (3) mois suivant l'achat et bien serrer les roulements.
- Pour toutes questions ou pour plus d'informations, rendez-vous au mrtrailers.com.

SANS FRAIS 1-800-967-1855
4618 boulevard Saint-Joseph
Drummondville, QC | J2A 3V5

WWW.MRTRAILERS.COM
support@mrtrailers.com

MR
MAXI-ROULE

Édition 2024

